



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 3 septembre 2020

Publié le 07/09/2020

Date convocation : 25 aout 2020

Présents ou représentés : 23

L'an deux mille vingt et le jeudi trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Corinne CAPEL, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Charly MARTIN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Stéphanie MENEHINI, Annie MERIC, Emmanuelle NITOT, Dominique PASQUIER, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Pouvoir : Alain CLEMENT à Yvon BONZI

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

1) REGLEMENT CANTINE

Il convient d'apporter plusieurs modifications au règlement intérieur de la cantine municipale :

- Modalités d'inscription et de désinscription via logiciel « cantine de France », paiement en ligne.

Le Conseil municipal valide le règlement modifié.

UNANIMITE

2) RPQS Eau potable 2019

Le Conseil municipal **ADOpte** le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

UNANIMITE

3) RPQS assainissement 2019

Le Conseil municipal **ADOpte** le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

UNANIMITE

4) DM 1 – budget de l'assainissement

Il est demandé d'approuver la DM n° 1 ci-dessous afin de pouvoir mener à bien l'exercice 2020 du budget de l'assainissement :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
218 : Autres immobilisations corporelles	- 7 000 €	0,00 €
2315 : Installations, matériel et outillage technique	+ 7 000 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0, 00 €	0, 00 €

UNANIMITE

5) Cofinancement public appelant du LEADER

Un dossier de demande de subvention a été déposé par l'association Terres de Méditerranée auprès du Groupe d'Action Locale (GAL) Uzège-Pont du Gard et de la Commune de Saint Quentin-la- Poterie pour le projet « la Bouteille dans tous ses éclats ».

La commune a attribué pour 2020 une subvention de 24 500 € à l'association Terres de Méditerranée.

Il est proposé de « flécher » sur cette subvention une somme de 5 600 € qui sera considéré comme un co-financement public appelant du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour le projet « la bouteille dans tous ses éclats ».

UNANIMITE

6) BONS D'ACHAT NOEL 2020

Il est décidé d'attribuer aux agents titulaires et aux agents non-titulaires de droit public ayant travaillés du 1^{er} janvier au 31 décembre, un bon d'achat (multi enseignes) d'une valeur de 30 € par enfant de moins de 12 ans à la date du 01/01/2021.

UNANIMITE

7) Renouvellement concession GRDF

GRDF propose à la commune le renouvellement du traité de concession pour la distribution de gaz naturel dans la commune.

La précédente concession d'une durée de 30 ans avait été signée le 4 janvier 1992.

La commune se situant dans une zone de desserte exclusive, elle est obligée de signer un contrat de concession pour la distribution de gaz avec GRDF.

Le cahier des charges proposé, établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), permettra en particulier à la commune :

- de percevoir une redevance de fonctionnement annuelle dont le but est de financer les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année, il est estimé à 2 082 € pour l'année 2021.
- de disposer d'un rapport d'activité pertinent de son concessionnaire sur l'exercice écoulé,
- de suivre la performance du concessionnaire et d'apprécier les conditions de la gestion du service public de distribution du gaz naturel

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer, pour une durée de 30 ans, ce nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune avec GRDF.

UNANIMITE

8) Acquisition parcelles OZIL

Afin de mener à bien le projet de création d'un lotissement et d'un parking Avenue Pierre de Cabissole, le conseil municipal approuve l'acquisition des parcelles AR280, AR279, AR509, AR505, AR533 et AR271 d'une surface totale de 44 827 m² appartenant aux consorts OZIL, pour un montant de 690 000 euros.

UNANIMITE

DECISIONS DU MAIRE

- Décision n° 2020-06 : conclusion d'un marché de 833 € HT avec la Sté DOMOBAT pour la réalisation d'un diagnostic amiante dans le cadre des travaux places belle croix et mairie.
- Décision n° 2020-07 : conclusion d'un marché de 2 100 € HT avec la Sté BETEHSUD dont l'objet est le géo référencement des réseaux enterrés places belle croix et de la mairie
- Décision n° 2020-08 : conclusion d'un marché de 4 000 € HT avec la société AF CONSEIL dont l'objet est l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une procédure de passation d'un marché de prestations sur le service public de l'eau potable.
- Décision n° 2020-09 : conclusion d'un marché de 4 000 € HT avec la société AF CONSEIL dont l'objet est l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une procédure de passation d'un marché de prestations sur le service public de l'assainissement.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire,
Yvon BONZI

